Bilan de l'exercice 2010 après affectation de résultats Après approbation de L'AGO du 30 juillet 2011 (EN DINAR)

ACTIFS	31/12/2010	31/12/2009
Actifs non courants		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	793 833	763 467
Moins amortissements II	-246 018	-207 316
	547 815	556 151
Immobilisations corporelles	31 807 065	29 479 960
Moins amortissements IC	-15 134 075	-12 980 020
	16 672 990	16 499 940
Immobilisations financières	5 058 270	2 762 179
Total des actifs immobilisés	22 279 075	19 818 269
Autres actifs non courants	145 182	72 231
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	22 424 257	19 890 500
Actifs courants		
Stocks	9 701 187	6 620 602
Moins provisions STK		-
Clients et comptes rattachés	12 206 453	8 860 205
Moins provisions CLT	-4 352 421	-3 654 898
	7 854 032	5 205 307
Autres actifs courants	7 613 919	4 255 261
Moins provisions AAC	-1 267 219	-734 226
	6 346 700	3 521 035
Placements et autres actifs financiers	1 079 429	754 900
Moins provisions Placements	-57 073	-
	1 022 356	754 900
Liquidités et équivalents de liquidités	880 538	131 283
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	25 804 813	16 233 127
TOTAL DES ACTIFS	48 229 070	36 123 627

Bilan de l'exercice 2010 après affectation de résultats Après approbation de L'AGO du 30 juillet 2011 (EN DINAR)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2010	31/12/2009
<u>Capitaux propres</u>		
-		
Capital social	11 812 500	10 500 000
Réserves	5 056 269	2 301 702
Autres Capitaux Propres	183 927	303 589
Actions propres	-303 674	-541 879
Amortissements différés		
Résultats reportés	2 053 739	1 520 465
TOTAL DES C.PROPRES APRES AFFECTATION	18 802 761	14 083 899
Passifs	10 002 701	14 003 077
Passifs non courants		
Emprunts	4 307 199	1 249 362
Autres passifs financiers	70 329	96 702
Total des passifs non courants	4 377 528	1 346 065
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 835 569	7 136 936
Autres passifs courants	2 149 049	2 682 308
Concours bancaires et autres passifs financiers	14 064 163	10 874 419
Total des passifs courants	25 048 781	20 693 663
TOTAL DES PASSIFS	29 426 309	22 039 728
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	48 229 070	36 123 627

Evolution des capitaux propres après affectation de résultat:

Les mouvements enregistrés sur les capitaux propres se présentent comme il est indiqué dans le tableau suivant :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Subvention d'investissement	Actions propres	autres complt d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications	Total
Solde au 31/12/10 Avant affectation	11 812 500	4 122 880	511 905	183 927	-303 674	276 090	1 520 465	1 387 418	0	19 511 511
Réserve légale			145394					-145394		0
Résultats reportés							533 274	-533 274		0
Dividendes								-708 750		-708 750
Solde après affectation	11 812 500	4 122 880	657 299	183 927	-303 674	276 090	2 053 739	0	0	18 802 761



شركة الانتاج الفلاحي طبلبة

S.O.P.A.T : Société de Production Agricole Teboulba

S.A au capital Social de :11.812.500 DT / RC : B 152 981 996 / Code TVA : 022671 F/P/M/000

LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/7/2011

PREMIERE RESOLUTION: Lecture et approbation du rapport d'activité 2010 établi par le conseil d'administration et présentation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010;

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport d'activité établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2010 et présentation par le commissaires aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION: Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2010

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers pour l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION Affectation des résultats et distribution de dividendes

En application des dispositions légales et de l'article 43 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire affecte le résultat de l'exercice 2010 faisant apparaître un bénéfice net de 1 387 418 TND comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 1 387 418

Résultat reporté : 1 520 465

Bénéfice distribuable : 2 907 883

Réserves légales (5%) : 145 394

Dividendes distribuables (0.06dinars/action) : 708 750

Report à nouveau : 2 053 739

L'Assemblée Générale fixe la date du 24 octobre 2011 pour la distribution des dividendes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

MLIHA: Essaad route de ksour essef (Gouvernorat de Mahdia)

ADRESSE: SOPAT BP (19) 5080 Téboulba

Tel :(+216) 73 604 048 / 73 604 049 73 604 149 / 73 604 150

Eav -/+216) 73 604 111

QUATRIEME RESOLUTION: Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance de l'autorisation par le conseil d'administration des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions, déclare les approuver

L'Assemblée décide de reporter à une séance ultérieure l'examen de la convention de compte courant associé liant la SOPAT à NUTRITOP.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<u>CINQUIEME RESOLUTION</u>: Quitus Aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du conseil d'administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2010 la somme de Cinquante Mille Dinars brut, soit Dix Mille Dinars brut par Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<u>SEPTIEME RESOLUTION</u>: Renouvellement de mandats au sein du Conseil d'administration et nomination d'administrateurs

Le conseil a constaté l'arrivée à terme des mandats des Sociétés **GALLUS** et **CHALLENGE SICAR**

L'assemblée générale prend acte et décide de :

- Renouveler le mandat de la Société **GALLUS** pour une durée de trois (3) années, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013 :
- Nommer **l'ATD SICAR** administrateur pour une durée de trois (3) années, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013
- -Nommer Monsieur **Abdelaziz BEN YOUSSEF** administrateur pour une durée de trois (3) années, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Les administrateurs ainsi désignés déclarent n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité et acceptent la fonction d'administrateur ainsi qu'il résulte de leurs signatures ci-dessous.

Ainsi, le Conseil d'administration de la Société SOPAT S.A. se trouve composé de personnes désignées ci-après :

- Mr Fethi LAHMAR
- -Mr Rached LAHMAR
- -Mr Imed LAHMAR

- -Mr Abdelaziz BEN YOUSSEF
- la Sté GALLUS
- -la Sté ATD SICAR

L'Assemblée Générale ordinaire souhaite au Conseil d'administration dans son ensemble bonne chance dans la poursuite des objectifs de la société et l'assure de son meilleur soutien.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION: Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Hechemi ABDELWAHED inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans, couvrant les exercices 2011,2012 et 2013. Ainsi, son mandat prendra fin le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION: Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal dûment signé, tout pouvoir pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité